



Scodem'le tri

N°6 Hiver 2025

Le mot du Président



Aujourd'hui plus que jamais, nos matières premières doivent être préservées. Toutes les actions limitant la production de déchets sont favorables à notre économie et à notre environnement.

Grâce à la mobilisation de tous, nos déchets trouvent de mieux en mieux le chemin pour devenir des ressources. C'est ainsi que le geste de tri prend de l'ampleur sur notre territoire, avec pour preuve nos résultats encourageants au niveau de la quantité de matières valorisables dans le bac jaune ou encore en déchetterie.

Nous constatons tous que malgré ces efforts, la facture ne cesse d'augmenter, mais soyez sûr que sans cette implication, elle serait aujourd'hui beaucoup plus élevée.

Bien sûr, il reste encore des marges de progression, avec notamment la réflexion sur notre responsabilité dans notre manière de consommer : en témoigne aujourd'hui le phénomène de la «fast

fashion» - traduisez «mode rapide» - qui consiste à produire des vêtements très vite, très souvent et à moindre coût. Vous trouverez dans ce numéro un article sur ce sujet d'actualité.

Au niveau de la prestation réalisée par le Scodem, dans un souci de contrôle de la bonne exécution du service et de gestion des éventuelles contestations, le syndicat a mis en place des caméras embarrquées permettant de filmer les tournées quotidiennes.

S'agissant de données à caractère personnel, le traitement de celles-ci a fait l'objet d'une analyse d'impact relative à la protection des données*. Le visionnage d'une vidéo (conservée deux semaines), toutes séquencées par minute, est donc strictement encadré. L'objectif est de lever le doute de manière objective uniquement en cas de litige, contestation ou encore besoin du service.

Ainsi la qualité et l'optimisation du service couplée à l'implication des

usagers place la Haute-Saône et une partie du territoire du Doubs au rang de très bons élèves au niveau national. Alors merci de vous engager dans ces pratiques et de partager les objectifs de réduction des déchets avec les collectivités en charge de leur gestion.

La période électorale est proche et par conséquent, le syndicat verra également son assemblée renouvelée.

Je suis aujourd'hui persuadé que les nouveaux élus sauront faire perdurer la gestion saine du Scodem, même s'il s'agit aujourd'hui d'un exercice de plus en plus complexe où taxes, normes et autres contraintes pèsent toujours plus sur le budget des collectivités.

Dans cette attente, je vous invite pour cette nouvelle année à engager une réflexion systématique sur les solutions alternatives qui s'offrent à vous pour réduire vos déchets.

Trier c'est bien, limiter les déchets c'est encore mieux !

Le Président,
Alain BIZZOTTO

* en conformité avec le RGPD - règlement (UE) 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, en particulier son article 6.1.c. Pour connaître ou exercer vos droits en la matière: contact@scodem.fr

L'ensemble du personnel du Scodem se joint au président pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette année 2026.



CITEO



Déchets textiles la mode victime de son succès !

Refashion : éco-organisme en charge de la prévention et de la gestion de fin de vie des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures mis sur le marché français en soutenant la collecte, la réparation et le réemploi. Il accompagne les marques à s'engager dans une démarche d'éco-conception et soutient les acteurs de l'aval pour développer l'industrie du recyclage en France.

3,5 milliards
de pièces neuves vendues en France en 2024
(vêtements, chaussures, linge de maison)
contre 2,4 milliards en 2023
Soit + 40%
en une seule année
Source : Refashion

Avant de jeter... pensez à revendre ou à donner les articles que vous ne voulez plus porter!

Si vous choisissez de rapporter vos déchets textiles vers un point d'apport volontaire, déposez-les en respectant les consignes suivantes :



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30 L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30 L)



Ne déposez pas d'articles humides ni souillés

MÊME USÉS, VOS VÊTEMENTS ET CHAUSSURES SERONT VALORISÉS

Le parcours d'un déchet textile appelé « don »

La collecte

En point d'apport volontaire.

Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous

Le tri

Relais Est assure la collecte, le tri au centre de tri de Wittenheim et la valorisation de textiles de seconde main, en Alsace et en Franche Comté

58 %

Réemploi en boutiques solidaires (Label Fripe) et exportation

30 %

Recyclage en isolant, effilochage et chiffons d'essuyage industriel

12 %

Valorisation énergétique

Pourquoi les trier ?

ENJEU ÉCONOMIQUE : permet de redonner de la valeur aux articles et contribue à créer de l'activité autour des métiers de la collecte, du tri et du recyclage des textiles.

ENJEU ENVIRONNEMENTAL : en évitant le gaspillage et l'utilisation des ressources naturelles (il faut environ 10 000 litres d'eau pour générer 1 kg de coton), et aussi en limitant l'enfouissement des déchets.

Sur le territoire du Scodem

35 bornes, 173 tonnes collectées en 2024 soit 6 kg par habitant.



Même langage pour les bacs pour mieux se comprendre !

Le territoire du syndicat a fortement évolué depuis 2019 avec le rattachement de nouvelles collectivités qui bénéficiaient de modalités de gestion différentes.

Dans ce sens, le parc de bacs du Scodem, initialement uniforme, s'est peu à peu diversifié...



Le « bac gris » - pour couvercle gris - est le bac destiné à recevoir les ordures ménagères résiduelles en sacs. En pratique chez vous, pour les territoires qui ont rejoint le Scodem après 2019, on peut rencontrer des couvercles verts, noirs, marrons ou encore bordeaux.

Le « bac jaune » - pour couvercle jaune - est le bac destiné à recevoir les déchets ménagers recyclables en vrac. On constate un panel très hétérogène de couleurs de cuve et de couvercle pour ces bacs sur les nouveaux territoires.



Pour être bien collecté, il est important que ceux-ci soient facilement identifiables par le personnel en charge du ramassage.

N'hésitez pas à demander des autocollants dédiés.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS DU SCODEM :

ARTICLE 5.3 : les bacs doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte.

ARTICLE 13.1 : les bacs doivent être placés de façon à montrer clairement qu'ils doivent être collectés.

ARTICLE 13.2 : les déchets ménagers résiduels doivent impérativement être présentés en sacs dans le bac ordures ménagères. Les déchets ménagers recyclables doivent être présentés en vrac dans le bac jaune.

ARTICLE 13.3 : les bacs doivent être maintenus en parfait état de propreté par des lavages et désinfections périodiques. En cas de défaut d'entretien, le service de collecte pourra en refuser le ramassage.

De même, en cas de changement de bac organisé entre le Scodem et l'usager, il pourra être refusé l'intervention en cas de constat d'insalubrité du bac. **Dans ce cas, le syndicat a la possibilité de facturer 15 euros de frais de désinfection.**

NE PAS OUBLIER

- **Adaptez la taille de votre bac à la composition familiale** permet d'éviter une accumulation de déchets.
- Pour toute communication avec le Scodem concernant vos bacs, pensez à relever le **numéro de puce électronique** figurant sur votre bac ordures ménagères (code barre situé sur la face arrière sous la poignée du bac) ou un **numéro gravé sur la cuve**.
- Des travaux dans la rue ? si vous n'avez pas eu d'information spécifique, cela signifie que le syndicat n'a pas été informé ! Dans ce sens, la voie ne sera pas empruntée pour éviter tout incident. Pour être collecté, pensez à présenter votre bac en un point passant pour le véhicule de collecte en dehors des travaux. Sinon, il faudra patienter jusqu'à l'achèvement du chantier pour reprendre la collecte habituelle.
- Signalez rapidement tout problème en lien avec l'utilisation de vos bacs.

**Pour vos bacs,
adoptez
les bons
réflexes !**



Mon bac de tri pour tous les emballages en VRAC

Source : Sytewom

Boîtes et cartons,
boîte à œufs, cartonnnette



Tous
les petits
aluminium



Briques (avec bouchons)
Papiers journaux, revues
et magazines



Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Tous les sacs et sachets



Bidons, aérosols,
boîtes de conserves,
barquettes aluminium,
canettes



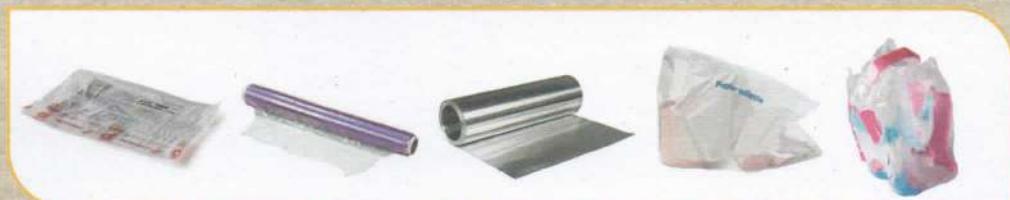
Toutes les barquettes



Tous les pots et boîtes



Tous les films



Déposez vos emballages en vrac dans votre bac de tri sans les imbriquer. Pas besoin de les laver, il suffit de les vider.



Je jette le reste de mes déchets du quotidien en sacs dans le bac ordures ménagères: mouchoirs, lingettes, essuie-tout, brosse à dents, coton tige, couches, vaisselle jetable, déchets alimentaires (si pas de possibilité de compostage), mégots, cendres, balayures, les petits objets en plastique qui ne sont pas des emballages, les déchets souillés...

Scodem des 2 Rivières : 41 bis, rue de la Gare 70110 ESPRELS - tél. 03 84 20 37 10 - contact@scodem.fr
Horaires d'ouverture au public : lundi, mardi et jeudi : 9h/12h - 14h/16h - mercredi et vendredi : 9h/12h
Numéro ISSN 2826-8032

concept 70200 LURE - 03 84 30 12 00 IMPRIM'VERT®



Suivez l'actualité et les alertes du SCODEM des 2 Rivières avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneau-pocket.fr

Disponible gratuitement sur